



Publié le 10/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

OJ N° 054 - Partenariats et équipements culturels.

Enseignements artistiques sur le pôle territorial Nive-Adour. Subventions, pour l'année 2020, au profit de diverses structures d'enseignement musical.

Date de la convocation : 2 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°02) ; AROSTEGUY Maider ; BACH Fabrice-Sébastien ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°58) ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°03) ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°09) ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°02) ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°02 et jusqu'à l'OJ N°57).

ABSENTS OU EXCUSES :

ARAMENDI Philippe ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; GASTAMBIDE Arño ; IRIGOYEN Jean-François ; LACASSAGNE Alain ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian.

PROCURATIONS :

BURRE-CASSOU Marie-Pierre à ALDANA-DOUAT Eneko ; CURUTCHARRY Antton à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°59) ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile à AROSTEGUY Maider ; IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°03).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

**OJ N° 054 - Partenariats et équipements culturels.
 Enseignements artistiques sur le pôle territorial Nive-Adour. Subventions, pour l'année 2020,
 au profit de diverses structures d'enseignement musical.**

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa compétence « Culture » et faute de disposer d'une école de musique intercommunale, l'ancienne Communauté de Communes Nive-Adour attribuait, chaque année, des subventions à des associations d'enseignement musical implantées sur son territoire, permettant ainsi aux habitants d'avoir accès à un enseignement musical de proximité et de qualité, à des prix accessibles, et dans un répertoire varié (instruments traditionnels basques, batterie-fanfare, formation musicale, guitare, piano, chant, accordéon).

Depuis 2017, afin de ne pas priver les habitants du bénéfice de cet enseignement, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a maintenu le soutien financier à ces associations. Par ailleurs, elle a mobilisé le Département des Pyrénées-Atlantiques, en charge du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, pour qu'il mène le diagnostic du territoire afin d'aboutir au projet de création d'une structure d'enseignement artistique à l'échelle du pôle territorial Nive-Adour.

Dans l'attente de la présentation de ce diagnostic, il est proposé de maintenir pour l'année 2020, les aides financières aux associations d'enseignement musical du pôle territorial Nive-Adour.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Individualiser et attribuer les subventions ou participations, dans les enveloppes inscrites en section de fonctionnement des budgets communautaires » ;

Le Conseil permanent est invité à attribuer, au titre de l'exercice 2020, des subventions à diverses associations d'enseignement musical du pôle territorial Nive-Adour, pour un montant total de 8 600 €, réparties conformément au détail présenté ci-après :

Attributaire	Montant	Objet
Banda Les Joyeux	500 €	Projets de formation musicale et d'apprentissage d'instruments sur le territoire Nive-Adour.
Association Uhaina	1 200 €	
Association musicale du Val d'Adour	4 800 €	
Réveil Urtois	1 500 €	
Association Musique, Chant et danse	600 €	
Total Général	8 600 €	

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 – Chapitre 65 – Nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-200067106-20201208-CP_20201208_054-DE

Pour : 65
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 1 (CASCINO Maud)

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72